

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATIONS

Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics élaboré par la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la CCPAV. Ce document fixe une ligne directrice d'actions sans engagement financier.

Finances

Le détail des participations aux organismes de regroupement (article 6554) du budget communal 2012 est défini comme suit :

AMF : 443,61 €, AMRF : 85 €, CAUE : 85 €, SIE de Boulogne : 4323,53 €, SIVU Inforoutes : 1856,59 €, SDE-entretien éclairage public- : 4213 €, PNR : 2456,41 €, SPA : 1429,41 €, FOL : 812 €. (unanimité)

Voirie communale

Le Conseil municipal a adopté le nouveau tableau de classement des voies communales élaboré en partenariat avec la DDT. Il s'agit essentiellement de régularisations : chemins ruraux qui étaient de fait des voies communales, longueur des voies inexacte sur l'ancien tableau de classement de 1993. L'intérêt de la nouvelle VC 50 (derrière l'ancien stade) a été évoqué : il s'agit de décharger l'axe principal de la RD 104, et de lutter contre la mauvaise visibilité de cet axe, a précisé Jean Michel Saunier, adjoint. Le nouveau tableau a été adopté à la majorité.

Personnel communal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque « prévoyance » que va engager le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ardèche. Ce dispositif permettrait de négocier un taux de prévoyance optimal dans le cadre d'une ouverture du risque prévoyance aux marchés publics.

Marchés publics

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale permettant la mise en oeuvre de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Eau et assainissement

Le nouveau schéma général d'assainissement élaboré par RCI en partenariat avec la mairie et soumis à enquête publique a été approuvé à l'unanimité. Il sera intégré en pièce annexe au Plan local d'urbanisme.

Concernant le marché de remplacement des canalisations en plomb, l'entreprise la mieux disante suite à appel d'offres est la SAUR (autres candidatures : Leyris, Sobeca, Issartel) pour un montant de 100 741,64 € HT. (unanimité)

Suite aux travaux d'assainissement collectif des Grands Vignes, la participation aux frais de raccordement à payer pour les usagers est fixée à 811,12 € HT (calcul sur frais réels) (unanimité).

Enfance et culture

Diverses conventions ont été approuvées à l'unanimité :

Prêt d'expositions des Archives départementales du Conseil général d'Ardèche pour la manifestation Automne en fête (à titre gratuit), production du spectacle « Au bord de l'eau » par la Comédie itinérante de la Comédie de Valence (prix maximal : 800 € sous réserve des recettes obtenues), partenariat « Lire et faire lire » avec la F.O.L. pour des séances de lectures animées par des bénévoles dans les écoles et autres structures éducatives (coût de la prestation : 150 €).

Ont été également approuvées à l'unanimité les demandes de subventions pour les opérations culturelles suivantes : rencontres d'amateurs de théâtre 2012 et 2013, Printemps en fête 2013.

Des participations communales ont été adoptées : 45 séances de tennis sont financées à hauteur de 25 € (30 séances Ecole publique, 15 séances Ecole privée), une semaine de découverte du ski pour les CE2 et CM de l'Ecole privée (1500 €).

RELEVÉ DE DECISIONS

Restauration scolaire

Deux candidatures : Compass Group France, Ehpad « Le Pré de Champlong »

Candidature retenue : Ehpad, choix variante 1 (3,23 € le repas).

Commission affaires scolaires du 23 octobre 2012 sous la présidence de Jean-Claude Gandon (M.Coffin ne prend pas part au choix du candidat)